



Union  
Francophone  
des **Associations**  
**de Parents**  
de l'Enseignement  
Catholique

## L'ÉDUCATION A LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS) : QUELS ENJEUX ET PERSPECTIVES ?

NOTE INFORMATIVE  
24 AOÛT 2017 | CONFÉRENCE DE PRESSE



# L'ÉDUCATION A LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS) : QUELS ENJEUX ET PERSPECTIVES ?

## Une EVRAS d'abord axée sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent

L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) est, pour l'UFAPEC, une dimension essentielle de la formation humaine et citoyenne des enfants tout au long de leur scolarité et dans tous les types d'enseignement.

L'école, à côté de l'éducation nécessairement multiple proposée dans chaque famille, a donc un rôle déterminant à jouer. Ceci afin de s'assurer que chaque enfant, chaque adolescent, développe une réflexion, des attitudes et un comportement conscients des enjeux de société, de groupe, de partenaires ou d'identité en matière de vie relationnelle, affective ou sexuelle. Il s'agit en outre qu'il obtienne des pistes de réponses en fonction de ses besoins propres, à la fois individuels et relationnels. C'est donc l'enfant, le jeune, qui doit être au centre des préoccupations lorsqu'il est question d'EVRAS à l'école. L'EVRAS doit avoir pour premier objectif le bien du jeune. En ce sens, l'école doit être un lieu où on doit pouvoir l'écouter et reconnaître son individualité tout en promouvant un respect fondamental dans toutes les relations.

- Cette priorité faite aux besoins de l'enfant et du jeune ne doit jamais éclipser la question du partenariat école/famille.
- Il est nécessaire que chaque établissement conserve la liberté de construire un projet EVRAS qui lui est propre en fonction de ses réalités et de ses perspectives éducatives et pédagogiques.
- Il est aussi indispensable que ce projet soit réfléchi, cohérent, connu de tous et accepté par les premiers éducateurs de l'enfant que sont les parents.

## Une communication sur les activités EVRAS qui doit s'améliorer entre l'école et les familles

- L'UFAPEC demande que les parents soient informés en début d'année des activités ponctuelles EVRAS prévues dans le courant de l'année et de la qualité des intervenants qui animent ces activités (cela s'ajoute aux perspectives établies par le projet d'établissement et les précise). Certains établissements informent les parents a posteriori, par exemple via le Conseil de participation. D'autres ne les informent pas du tout, ce qui est inacceptable pour l'UFAPEC.
- Il ne s'agit pas de donner les dates et heures des interventions (pour éviter l'absence soudaine d'enfants qui auraient tout à gagner à être présents lors de ces séances), mais de prévenir les parents suffisamment à l'avance des intentions et objectifs de l'intervention pour pouvoir ensuite accueillir la parole de l'enfant à la maison, si celui-ci en fait état sans être (trop) pris par surprise. Dans cet esprit, un document explicatif du contenu général de l'intervention devrait être donné **le jour-même** aux élèves à destination des parents.

## Développer un projet EVRAS dans chaque école

- L'UFAPEC est convaincue de la nécessité d'un **projet EVRAS construit et adapté au développement de l'élève tout au long de son parcours scolaire**. Dès l'entrée en maternelle et jusqu'à la fin du secondaire. Avec des spécificités à chaque âge et des temps de latence utiles en ce qui concerne la dimension sexuelle (essentiellement entre 6 et 10 ans). Les dimensions affective et relationnelle peuvent, pour leur part, être travaillées à tout âge et à tout stade du développement. Et elles le sont d'ailleurs, nécessairement au quotidien dans les classes.
- Il s'agit de distinguer l'EVRAS dans sa dimension journalière des interventions ponctuelles, qui ont toujours un statut particulier dans le vécu scolaire de l'élève. L'UFAPEC insiste donc pour que ces activités ponctuelles, qu'elles soient organisées en interne ou via des intervenants extérieurs ou qu'elles soient prévues de longue date ou suscitées « en urgence » suite à des événements particuliers, trouvent leur place dans un projet réfléchi, identifié, dynamique et cohérent. Les enjeux de cette éducation sont trop importants pour que les actions en la matière restent superficielles « parce qu'on est obligé de le faire ».
- Pour l'UFAPEC, les interventions externes doivent s'enraciner dans un travail coopératif, en amont et en aval de l'intervention. Nous demandons que les enseignants travaillent en interdisciplinarité sur ces contenus, en complément des interventions externes et en cohérence avec elles dans le cadre du projet EVRAS conçu comme continuum tout au long de la scolarité.
- Une solution parmi d'autres pour parvenir à intégrer des modules EVRAS dans le temps scolaire serait que des moments spécifiques soient prévus dans le cadre des ateliers-projets évoqués dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il y aurait un certain nombre d'heures chaque année pour travailler les questions d'EVRAS de manière transversale et en interdisciplinarité, mais les écoles les disposeraient en fonction de leurs meilleures convenances, des interventions externes et de leur projet global.
- Le temps hebdomadaire pour le Conseil coopératif en classe préconisé par le Groupe Central du Pacte fait partie des dispositifs EVRAS globaux, mais prend davantage sa place dans la catégorie « EVRAS au quotidien ».

## L'EVRAS, d'abord une question de relation à soi, à l'autre, aux autres

- L'UFAPEC déplore que de nombreux textes dédiés à l'EVRAS subordonnent ou ignorent les dimensions relationnelles et affectives à la faveur de la dimension sexuelle. Or, selon nous, les questions d'effet de groupe, de jeu de séduction, d'image de soi sur le Net, de vivre-ensemble, de violence, de harcèlement, de bienveillance, d'empathie, de respect de l'autre et de soi, etc., ont toute leur place dans le cadre d'un projet EVRAS global. **Dans une perspective relationnelle d'abord**, que ce soit indépendamment ou en lien avec les deux autres dimensions que sont l'affectif et le sexuel.
- L'UFAPEC demande par ailleurs aux écoles de veiller à prévoir des activités EVRAS à certains moments clé du développement de l'enfant/adolescent (en maternelle, pour travailler l'identité corporelle, la naissance, le respect de soi et des autres... ; à la (pré)puberté (10-12 ans) avec des temps filles-garçons séparés, avec des temps sans l'enseignant pour permettre une parole plus libre ; au début du secondaire (12-14 ans) et à 15-16 ans, avec également des temps sans l'enseignant.
- L'UFAPEC recommande de proposer une variété d'intervenants externes tout au long du cursus scolaire pour ouvrir les élèves à une pluralité de points de vue. Ceci dit, quelles que soient les interventions, internes comme externes, aucune ne doit être stigmatisante ou excluante. Au contraire, l'UFAPEC prône un EVRAS inclusif, qui permette la



reconnaissance, la parole de chacun et le débat : que chaque élève sente qu'il a sa place dans l'école et dans la société indépendamment de son identité, son orientation, sa culture. Les interventions EVRAS doivent donc chaque fois viser le respect, la bienveillance vis-à-vis de soi et des autres, l'ouverture...

## La labellisation contraignante n'est pas souhaitable

- Par rapport au projet de labellisation des intervenants EVRAS externes en cours, l'UFAPEC est en opposition nette dans la mesure où elle craint un enfermement des possibles. Il ne faudrait pas que cette labellisation émanant du politique évacue *de facto* certains intervenants sur base idéologique ou religieuse d'une part. Il ne faudrait pas, d'autre part, que certains intervenants soient considérés comme fréquentables ou infrequentables sur base d'une liste de critères arrêtés une fois pour toute dans un texte.
- Autre chose est de rédiger une charte ou une convention comprenant les attentes *a minima* que l'on souhaite de la part de tout intervenant EVRAS (par exemple, prôner le respect de chacun et éviter toute stigmatisation). Nous attendons que les organisations représentatives des parents puissent être consultées lors de la rédaction de cette charte. Cette charte sera nécessairement assez ouverte pour convenir à toutes les parties sans nécessiter de compromis. Les intervenants externes seraient alors libres de la signer ou non. Cette charte (ou convention) inciterait les intervenants en EVRAS signataires à être en adéquation avec les principes qu'elle énonce tout en permettant à une grande diversité de points de vue d'être exprimés dans les établissements qui souhaitent proposer cette pluralité à leurs élèves.
- Indépendamment de cette charte/convention, les directions d'école seraient toujours libres d'inviter qui elles souhaitent pour intervenir dans leur établissement, signataires ou non. Le directeur aura, pour sa part, le devoir de consulter le Conseil de participation pour recevoir un avis des différents acteurs de l'école eu égard à ladite intervention dans le cadre du projet EVRAS global.

## Des objectifs et des moyens nécessaires pour les poursuivre

- L'UFAPEC attend que les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles veillent à ce que tous les élèves puissent avoir accès à une base minimale commune en matière d'EVRAS (à définir, via les référentiels notamment – sans pour autant que cela soit l'objet d'évaluation à l'égard des élèves) et que toutes les écoles aient la possibilité d'accueillir des intervenants externes selon leurs souhaits en maternel, en fin de primaire et à deux reprises en secondaire. Cela nécessite de donner les moyens utiles (financiers, organisationnels, formation initiale et continue, temps de coordination des personnes-relais...) aux acteurs internes et externes afin de remplir leurs missions.
- Enfin, l'UFAPEC recommande que l'EVRAS dans le cadre scolaire relève exclusivement du Ministère de l'enseignement obligatoire. En effet, cette matière concerne plusieurs portefeuilles ministériels issus de trois pouvoirs différents : la Communauté française (Aide à la jeunesse, Égalité des chances, Enseignement obligatoire), la COCOF (Action sociale et famille) et la Région wallonne (Santé et affaires sociales). Il semble utile de simplifier le système où cela est possible, pour une meilleure lisibilité, une plus grande efficacité et une centralisation des responsabilités.